

## Appel de candidatures

### CHAIRES DE RECHERCHE DU CANADA IRSC de niveau 2

Le vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) de l'Université Laval lance un concours interne destiné à pourvoir une Chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 dans le secteur des sciences de la santé (IRSC).

#### **Programme des CRC**

Le programme des CRC vise à attirer et retenir au Canada des chercheurs parmi les plus accomplis et prometteurs. L'attribution des 2000 Chaires de recherche du Canada (CRC) aux universités canadiennes par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE) est déterminée tous les deux ou trois ans en fonction du financement de la recherche accordé à chacun des trois organismes subventionnaires fédéraux aux professeures et professeurs d'un établissement. Chaque université dispose d'une allocation de CRC qu'il peut utiliser en fonction de certaines règles. La décision de nommer une personne au titre de titulaire de CRC est un privilège accordé par l'Université.

Les chaires de niveau 2 dites « junior » sont destinées à des chercheurs émergents exceptionnels. Ces chaires, d'une valeur de 100 000\$ par année, sont d'une durée de cinq ans et renouvelables une fois.

Pour plus de précisions au sujet du Programme, merci de consulter le site Internet des CRC:

[http://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/nomination-mise\\_en\\_candidature-fra.aspx#s6](http://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/nomination-mise_en_candidature-fra.aspx#s6)

#### **Énoncé en matière d'équité**

Conformément à ses propres politiques de recrutement, notamment au « Programme d'accès à l'égalité en emploi » adopté en 2008, l'Université Laval s'engage à favoriser l'excellence de la recherche et de la formation en recherche ainsi qu'à garantir l'égalité des chances à toutes les candidates et tous les candidats qualifiés. L'Université Laval appuie le principe énonçant que l'excellence et l'équité sont compatibles et complémentaires et reconnaît que de bonnes pratiques en matière d'équité permettent d'assurer l'accès au plus grand bassin de personnes compétentes possible.

Tel qu'exigé par le programme des CRC, l'Université Laval a publié en décembre 2017 son plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) en vue d'accroître la représentativité des femmes, des personnes handicapées et de celles appartenant à une minorité visible aux postes de titulaires de CRC au sein de notre institution. Afin de respecter ces engagements, **la personne sélectionnée au terme du présent concours interne devra s'identifier comme appartenant à au moins un de ces trois groupes sous-représentés.** Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter la page web dédiée à l'EDI ainsi que le plan d'action :

<https://www.ulaval.ca/la-recherche/chercheurs-et-unites-de-recherche/chaire-de-recherche-du-canada-equite-diversite-inclusion.html>

#### **Fonctionnement du concours interne**

Les dossiers de candidature sont soumis par le doyen de la faculté concernée. Une faculté peut soumettre un nombre limité de dossiers. Le tableau à l'annexe 1 présente le nombre de dossiers que chacune des facultés peut soumettre dans le cadre du présent concours.

**Annnonce du concours interne**  
**Dépôt des dossiers complets au VRRCI**  
**Annnonce des résultats par le VRRCI**  
**Date de dépôt au SPIIE (fédéral)**

**31 mai 2018**  
**15 novembre 2018 (aucun retard accepté)**  
**semaine du 17 décembre 2018**  
**24 avril 2019**

### Admissibilité

Les facultés peuvent déposer des dossiers provenant de professeures ou de professeurs déjà en poste à l'Université Laval (maintien en poste) ou de candidates ou candidats provenant de l'externe (recrutement).

Les candidates et candidats à une chaire de niveau 2 doivent détenir un statut de professeur adjoint ou de professeur agrégé ou alors posséder les qualifications nécessaires pour occuper un poste à ce niveau. De plus, les candidates et candidats doivent être des chercheurs qui ont été actifs dans leur domaine depuis moins de 10 ans au moment de la mise en candidature.

Les candidates et candidats qui ont obtenu leur diplôme le plus avancé plus de 10 ans auparavant (et dont la carrière a été interrompue en raison, entre autres, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, d'un congé de maladie prolongé ou d'une formation clinique) peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du processus de [justification des chaires de niveau 2](#) du programme. Prière de communiquer avec M. Jean-Philippe Marquis pour obtenir plus d'information – [jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca](mailto:jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca).

### Excellence

Le Programme des chaires de recherche du Canada est fondé sur un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence en recherche et en formation. Les candidates et candidats doivent démontrer un apport différentiel important comparativement à des chercheuses ou chercheurs œuvrant dans le même domaine au Canada (niveau 2) ou à l'international (niveau 1). Cet apport différentiel se définit, entre autres, par :

- un dossier de publication supérieur à la moyenne du groupe de référence;
- la supervision d'étudiantes et d'étudiants aux cycles supérieurs. La diversité et l'inclusion des étudiantes, étudiants et du personnel de recherche seront valorisées;
- un financement supérieur à la moyenne du groupe de référence;
- la présence de collaborations (publications, financement de recherche, activités de transfert de connaissances) à l'échelle internationale;
- un nombre d'activités de transfert des connaissances supérieur à la moyenne du groupe de référence: par exemple la réalisation d'activités diversifiées, telles que la présence à des colloques scientifiques, des entrevues à la radio, la diffusion de leurs résultats de recherche tant dans les journaux scientifiques que dans les grands quotidiens, le transfert vers des communautés de pratique, etc.;
- le leadership se traduisant par le fait que la personne candidate est l'un des principaux artisans de l'essor et du transfert des connaissances dans son domaine d'expertise et qu'elle contribue aux plateformes de recherche multidisciplinaire porte-étendards de l'Université.

### Évaluation des candidatures

Un comité d'évaluation par les pairs évalue l'excellence des candidatures et produit un rapport dont les recommandations sont soumises à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation qui décide des dossiers qui seront acheminés au SPIIE, à la lumière des priorités stratégiques et institutionnelles, incluant les engagements à l'égard de la diversité et de l'inclusion.

En plus d'être diversifié, le comité d'évaluation est composé de chercheurs reconnus, de l'agente d'équité, de la Directrice du Bureau des chaires et des entités structurantes et du conseiller responsable du programme des CRC qui agit à titre de secrétaire. Tous les membres du comité reçoivent des instructions claires quant à leur rôle et leur mandat ainsi qu'à la définition attendue de l'excellence et à l'impact des interruptions de carrière dans l'évaluation des candidatures. Les membres doivent également suivre une formation sur les préjugés inconscients et l'évaluation par les pairs.

### Critères d'évaluation

Les dossiers sont évalués en fonction des critères et des sous-critères suivants (voir la grille d'évaluation à l'annexe 2).

1. Qualité du candidat
2. Qualité du programme de recherche
3. Effet structurant
4. Engagement du milieu

### Dossier de candidature

Le dossier de candidature complet comprend :

- Une lettre d'appui du doyen de la faculté. Cette lettre doit:
  - Démontrer que le candidat est un excellent chercheur émergent de calibre mondial qui a fait preuve d'une créativité particulière en recherche et qui a le potentiel de se tailler une réputation internationale dans son domaine au cours des cinq à dix prochaines années (chaire de niveau 2);
  - Présenter l'apport structurant et la valeur ajoutée de la chaire pour la faculté et pour l'Université en lien notamment avec les priorités stratégiques facultaires et universitaires;
  - Décrire clairement les engagements (financiers ou d'autres natures) et l'appui de la faculté et du département;
  - Confirmer, pour les candidats qui ne détiennent pas un poste régulier à l'UL, que l'unité de rattachement accepte d'intégrer la candidate ou le candidat dans un poste régulier;
  - Décrire, obligatoirement, le processus de sélection et énoncer les mesures prises afin de favoriser les candidatures des personnes membres des groupes sous-représentés;

La lettre du doyen doit être un complément à l'information contenue dans la lettre d'appui du directeur du regroupement de chercheurs et doit se limiter aux éléments énoncés précédemment.

- Une lettre d'appui du directeur du regroupement de chercheurs [de l'unité de recherche] dans lequel sera intégré la candidate ou le candidat (directeur du centre/institut affilié, directeur d'axe, d'Institut UL, de centre de recherche reconnu UL, ou de département). Cette lettre doit :
  - Présenter comment la proposition de chaire sera intégrée dans la programmation scientifique du ou des regroupements de chercheurs déjà en place;
  - Présenter l'apport structurant et la valeur ajoutée de la chaire pour le regroupement de chercheurs. Reflétant la vision du candidat pour sa chaire de recherche, cette section de la lettre doit présenter comment la chaire permettra de structurer un domaine en émergence ou de renforcer un domaine déjà structuré, selon le cas; comment la chaire servira de levier pour hisser le domaine de recherche à un niveau supérieur; comment la chaire permettra une diffusion exceptionnelle de la recherche ou quels seront les moyens mis de l'avant pour propulser l'Université Laval comme leader dans le domaine de la chaire.
  - Décrire clairement les engagements (financiers ou d'autres natures) du regroupement auquel la candidate ou le candidat sera rattaché.

Une seule lettre d'appui du regroupement de chercheurs peut être déposée. Pour les regroupements multiples, une lettre conjointe est acceptée et doit être complémentaire à la lettre d'appui du doyen.

- Un curriculum vitae. Utilisez le CV des CRC lequel comporte deux sections, soit :
  - Le formulaire de CV des CRC disponibles ici - <https://portal-portal.chairs-chaire.gc.ca/ssocrc/signIn.iface?camsLanguage=fr> )
  - l'annexe du CV tel qu'exigée aux pages 4 à 7 du formulaire de CV;
- Le formulaire d'auto-identification de l'UL (voir annexe 3 du présent document);

- Une description complète ou sommaire du programme de recherche (3 à 6 pages) tel qu'exigé aux sections 2a à 2f par le programme des CRC - [http://www.chairs-chaire.gc.ca/forms-formulaires/preview\\_forms-visionner\\_formulaires-fra.pdf](http://www.chairs-chaire.gc.ca/forms-formulaires/preview_forms-visionner_formulaires-fra.pdf);

**Personnes ressources**

**Fonctionnement du concours interne**

Jean-Philippe Marquis, conseiller en  
développement de la recherche au VRRCI  
Téléphone: 418 656-2131, poste 8878  
Courriel: [jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca](mailto:jean-philippe.marquis@vrr.ulaval.ca)

**Processus de recrutement liés à l'EDI**

Élise Cormier, adjointe à la vice-rectrice aux  
ressources humaines et agente d'équité  
Téléphone: 418 656-2131, poste 6468  
Courriel: [elise.cormier@vrrh.ulaval.ca](mailto:elise.cormier@vrrh.ulaval.ca)

Annexe 1 – Limite de dossiers par faculté par domaine pour chacune des chaires libres.

<b>CRSH</b>				
<b>Nb de chaires libres</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Nb de dossiers pour la FSS</b>	2	4	6	8
<b>Nb de dossiers pour chacune des autres facultés</b>	1	2	3	4

<b>CRSNG</b>				
<b>Nb de chaire libre</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Nb de dossier pour la FSG</b>	2	4	6	8
<b>Nb de dossier pour chacune des autres facultés</b>	1	2	3	4

<b>IRSC</b>				
<b>Nb de chaire libre</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Nb de dossier pour la FMed</b>	2	4	6	8
<b>Nb de dossier pour chacune des autres facultés</b>	1	2	3	4

Annexe 2 – Critères d'évaluation

Annexe 3 – Formulaire d'auto-déclaration